

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2008

Compte rendu affiché le : 17 décembre 2008

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2008

Président : M. Pierre CREDOZ, Maire

Secrétaire : Mme Christel SIMON

Présents : M. Pierre CREDOZ, Maire

M. STURLA, Melle QUENOT, M. BURONFOSSE M., Melle BOUDAUD,
M. GHAZARIAN, Mme MARTINEZ, M. WOLTSCHONOK, Mme JOUFRET,
M. MARTINEZ, Mme LAHALLE, Adjoint.

M. LINOSSIER, Mme MOUNIER-CHAHINE, MM. MERCADER, SISSOKO,
Mmes ROUSSET, SARAT, M. TARADOUX, Mmes BELAFEKIR, DOLMADJIAN-
YERESSIAN, M. ARSAC, Mmes DIAZ, BENABDALLAH, MM. PIRET, PORTE,
RABEHI, Mmes MOULIN-CARDAIRE, PENARD, M. BURONFOSSE F., Mme SIMON,
M. SAGNARD, Conseillers

Excusés : MM. BLANCHET, STADLER, Mmes PLATROZ, MODERNE.

.....

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique, le 11 décembre 2008, sous la présidence de M. Pierre CREDOZ, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseillers municipaux absents à la réunion, à savoir : M. BLANCHET pour M. WOLTSCHONOK, M. STADLER pour M. STURLA, Mme PLATROZ pour M. MERCADER, Mme MODERNE pour M. MARTINEZ.

DESIGNE Mme SIMON comme secrétaire de séance.

DECIDE à l'unanimité, de reporter l'adoption du procès-verbal de la séance publique du 29 octobre dernier ; celui-ci n'ayant pas été adressé aux conseillers municipaux.

PREND CONNAISSANCE à ce sujet des deux remarques suivantes de M. RABEHI :

- Pour les distributeurs du centre nautique, M. SAGNARD a demandé de les enlever. J'ai demandé la possibilité qu'ils soient déplacés pour éviter que les enfants et collégiens ne puissent venir se servir dans le hall d'entrée ;
- Pour le dossier M.S.E., il a été oublié de préciser que j'ai dit que « l'opposition Vaudoise a voté contre ».

AUTORISE à l'unanimité, M. le Maire à signer une convention avec l'OPAC de Villeurbanne pour le versement d'une subvention communale de 29 752 € pour la réalisation en VEFA de 27 logements sociaux dans l'îlot 4 de la ZAC Fraternité.

PREND CONNAISSANCE à ce sujet des déclarations de :

- M. RABEHI qui se réjouit que le système d'acquisition en VEFA pour les bailleurs sociaux, mis en place par le gouvernement, permette le développement de la production de logements sociaux, notamment pour favoriser la mixité sociale dans les quartiers et plus particulièrement dans le quartier de la nouvelle « Centralité ».
- M. Franck BURONFOSSE qui souhaite connaître le pourcentage de logements sociaux dans la commune et les critères retenus par la municipalité pour demander la réalisation de ce type de logements.
- La réponse de M. le Maire qui indique que la commune compte 20,40 % de logements sociaux et qu'il demande systématiquement aux promoteurs la réalisation de 20 %, voire plus de logements sociaux par opération immobilière pour maintenir le taux au même niveau.

DECIDE à l'unanimité des votes exprimés (abstention de M. Franck BURONFOSSE et Mme SIMON), la cession des parcelles communales n° 17, 18 et 30 de la section CE au profit des sociétés IPO et SERF pour un montant de 1 027 350 €

PREND CONNAISSANCE à ce sujet des déclarations suivantes de :

- M. RABEHI souhaite que la commune reste vigilante pour que chaque projet intègre un respect de la mixité de la zone, en limitant les risques et les nuisances à un niveau compatible avec le voisinage.
- M. MARTINEZ indique que ces deux sociétés par la nature de leurs activités ne présentent pas de nuisances excessives et que le service urbanisme sera vigilant concernant le projet architectural.
- M. le Maire précise que l'extension des deux sociétés va permettre la création d'emplois, ce qui est non négligeable en cette période de crise.
- Mme SIMON rappelle que ce terrain est proche d'une zone pavillonnaire où des jeunes souhaitent la réalisation d'un abri.
- M. le Maire lui indique que la commune possède dans le même secteur un terrain de près d'un hectare et demi qui pourrait être utilisé pour un éventuel aménagement.

AUTORISE à l'unanimité, M. le Maire à poursuivre l'acquisition de la parcelle BS 2, d'une surface de 4615 m², appartenant à Mme PERROUSE, pour un montant de 3 553,55 € afin de continuer l'aménagement de la promenade du Tournesol.

AUTORISE à l'unanimité, M. le Maire à signer une convention avec la Communauté urbaine de Lyon, pour la mise à disposition à titre précaire puis par un bail emphytéotique de 99 ans, moyennant un loyer symbolique de 1 € de la parcelle BD 77, destinée à la réalisation de locaux pour le taekwondo et la boxe.

DECIDE à l'unanimité, la création :

- d'un emploi dans le cadre d'emplois des ingénieurs
- d'un emploi dans le cadre d'emplois des bibliothécaires
- de cinq postes d'agents recenseurs occasionnels, pour les mois de janvier et février 2009, pour l'organisation du recensement rénové ainsi que les modalités de leur rémunération.

ADOPTE à la majorité (vote contre de Mmes MOULIN-CARDAIRE et PENARD, MM. RABEHI et SAGNARD – Abstention de Mme SIMON et MM. Franck BURONFOSSE et PORTE), les décisions modificatives (1^{ère} série) du compte principal de la commune qui s'équilibre en mouvements budgétaires à :

- 105 037 € pour la section d'investissement
- + 497 133 € pour la section fonctionnement

ADOPTE à l'unanimité les décisions modificatives (1^{ère} série) du compte annexe des locaux professionnels et commerciaux de Prainet.

AUTORISE à l'unanimité, M. le Comptable du Trésor Public à verser chaque mois, jusqu'au vote du budget 2009, un acompte de subvention pour certaines associations.

Arrivée de Mme SARAT

FIXE à l'unanimité des votes (abstention de M. Franck BURONFOSSE), les modalités d'établissement de la taxe communale d'électricité et de perception par le SIGERLY aux lieux et place de la commune.

FIXE à l'unanimité :

- la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et ses modalités de calcul ;
- le montant de l'indemnité versée aux agents des services fiscaux.

ADMET à l'unanimité, en non valeur, une somme de 5 575,25 € correspondant à divers produits irrécouvrables.

DECIDE à l'unanimité, de revaloriser en moyenne de 3 % les tarifs des services suivants, à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- tarifs d'inscription à la médiathèque
- tarifs des concessions de terrain dans les cimetières communaux
- tarifs des concessions de niche et des droits de dépôt d'urnes cinéraires
- tarifs des locations des salles communales et participation à l'entretien de la salle des fêtes
- droit de stationnement des véhicules de place
- droits de place
- tarifs de location des installations sportives
- tarifs des extraits de documents d'urbanisme et divers
- tarifs d'occupation temporaire du domaine public pour les travaux et chantiers.

PREND CONNAISSANCE à ce sujet des déclarations de :

- M. RABEHI qui fait part de sa surprise qu'il existe un tarif réduit pour les non Décinois et demande si l'on peut étendre le tarif réduit des Décinois aux étudiants de moins de 26 ans.
- les réponses de M. STURLA et Mme QUENOT qui expliquent que c'est un choix de la municipalité de viser en priorité les personnes bénéficiant des minimas sociaux, y compris les personnes âgées.
- M. Franck BURONFOSSE qui trouve que les frais de nettoyage de la salle des fêtes sont élevés.
- la réponse de M. le Maire qui lui indique que le coût du nettoyage est supérieur au prix demandé aux utilisateurs.

FIXE à l'unanimité, le montant du loyer de l'appartement situé 83, rue du Sablon.

PREND CONNAISSANCE à ce sujet des déclarations de :

- Mme SIMON qui souhaite que l'on envisage l'aménagement d'un deuxième appartement au rez-de-chaussée de la maison
- les réponses de M. le Maire et Mmes BOUDAUD et LAHALLE qui indiquent qu'une étude est actuellement en cours à cet effet.

FIXE à l'unanimité, le montant provisoire de la participation aux frais de chauffage des enseignants logés, au titre de l'année 2008/2009 dans les groupes scolaires de la Berthaudière et Charpieu.

AUTORISE à l'unanimité, M. le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon pour la période 2008/2011.

PREND CONNAISSANCE à ce sujet des déclarations de :

- M. RABEHI qui explique que son groupe est favorable à la mise en œuvre du contrat tout en soulignant un aspect négatif d'un rapport établi par les « Francas ».
- la réponse de Mme QUENOT qui souligne qu'il ne s'agit pas d'un rapport mais un diagnostic qui fait apparaître que 90 % des usagers sont satisfaits par ce qui est proposé actuellement. Elle précise qu'un groupe de travail établit une charte qui décline les orientations du contrat et les modalités de la coordination des dispositifs. Cette dernière sera présentée à la commission communale compétente.
- Mme PENARD qui regrette que ce diagnostic n'ait pas été transmis aux membres de cette commission comme prévu.

AUTORISE à l'unanimité des votes (abstention de Mmes MOULIN-CARDAIRE et, PENARD, M. RABEHI), M. le Maire à signer :

- quatre avenants au marché de fournitures de denrées alimentaires en raison de l'augmentation des prix à la consommation et de l'augmentation des effectifs des repas servis
- un avenant au marché de fournitures horticoles
- un avenant au marché de réfection du réseau eau chaude, radiateurs du groupe scolaire du Sablon
- un avenant au marché de travaux d'éclairage public des rues Vaucanson, République et Egalité.

AUTORISE à l'unanimité des votes (abstention de Mmes MOULIN-CARDAIRE, PENARD, SIMON, MM. RABEHI, Franck BURONFOSSE), M. le Maire à signer :

- cinq avenants au marché de travaux de reconstruction et d'extension du Centre Michel Marillat pour des prestations supplémentaires et en raison d'actes de vandalisme

PREND CONNAISSANCE à ce sujet des déclarations de :

- M. RABEHI qui explique que son groupe s'oppose à la systématisation des avenants sur les marchés de travaux qui aboutit à voter 44 000 € de crédits supplémentaires.
- M. GHAZARIAN qui souligne les difficultés de fixer avec précision les cahiers des charges, notamment pour la reconstruction d'un bâtiment incendié qui peut réserver beaucoup de surprises en cours de chantier .
- M. le Maire qui regrette que M. RABEHI mette en cause les compétences des services techniques et de son directeur ; soulignant que le recours aux avenants dans un marché est une pratique courante.
- Mme BOUDAUD qui indique qu'au Conseil Régional, elle examine toutes les semaines des avenants aux marchés qui sont bien plus élevés en coût.
- M. Michel BURONFOSSE qui souligne que les avenants présentés sont justifiés et qu'ils n'augmentent pas le coût des travaux dans la mesure où ceux-ci étaient de toute façon nécessaires.

REJETTE à la majorité (Contre : le groupe majoritaire et M. PORTE - Pour : les trois autres groupes de l'opposition), le vœu proposé par M. SAGNARD concernant la création d'un fonds d'aide aux riverains du possible stade de l'OL.

PREND CONNAISSANCE à ce sujet des déclarations de :

- M. SAGNARD qui rappelle qu'il est toujours opposé au projet de l'OL mais souhaite que le conseil municipal anticipe l'éventuelle réalisation de celui-ci en posant comme pré-requis la prise en charge par ce dernier du financement des travaux pour lutter contre les nuisances subies par les riverains
- M. le Maire qui s'étonne de la présentation de ce vœu après la réponse qu'il a faite lors du dernier conseil municipal à une question orale de M. SAGNARD sur le même sujet.

Il rappelle que ces aides sont prévues, notamment par le Grand Lyon qui s'est engagé à étudier les demandes au cas par cas et par l'OL qui l'a écrit sur son site internet. En conséquence, il ne voit pas l'utilité de ce vœu, ce qui n'empêche pas la Municipalité d'être en état de vigilance pour protéger la qualité de vie des futurs riverains du stade

- M. Franck BURONFOSSE qui indique qu'en refusant de voter ce vœu, la Municipalité manifeste sa volonté de ne pas mettre de « bâton dans les roues » d'un constructeur privé.

EMET à l'unanimité, un vœu pour la poursuite et l'aboutissement du processus législatif de la proposition de loi relative à la pénalisation de la négation du génocide arménien qui a été adoptée le 12 octobre 2006 par l'Assemblée Nationale.

PREND CONNAISSANCE à ce sujet de la déclaration de M. RABEHI qui explique les raisons de son soutien à ce vœu.

EMET à l'unanimité des votes exprimés (abstention de Mmes MOULIN-CARDAIRE et PENARD, M. RABEHI), un vœu pour la sauvegarde des RASED et de l'école maternelle, pour l'école publique, qui sera adressé au Ministre de l'Education Nationale.

PREND CONNAISSANCE à ce sujet des déclarations de :

- M. le Maire qui souligne que les enseignants et les parents d'élèves sont particulièrement mobilisés contre le projet du gouvernement qui va à l'encontre de toutes les études qui montrent que l'accueil dès le plus jeune âge à l'école maternelle est un facteur de réussite.
- M. RABEHI qui déplore la suppression des RASED mais indique qu'il ne souhaite pas voter ce vœu tel qu'il est présenté car le gouvernement continue actuellement les négociations pour attribuer une participation financière à la mise en place des « jardins d'éveil » qui devraient accueillir les enfants de moins de trois ans.
- M. Franck BURONFOSSE qui s'insurge contre le gouvernement qui veut faire des économies sur le fonctionnement des écoles aux dépens des communes et des familles qui auront de nouvelles dépenses à leur charge.
- M. SAGNARD qui explique qu'il soutient les propositions du gouvernement à 99 %, mais que cette question de l'école est le 1 % sur lequel il n'est pas d'accord.

COMMUNICATIONS – INFORMATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la liste des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délibération du 3 avril 2008, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Convention

Convention de participation financière en date du 11 septembre 2008 concernant l'action « atelier français et vie sociale » pour l'année 2008 avec le Centre social de la Berthaudière
Participation annuelle de la ville : 1 680 €

Marchés inférieurs à 206 000 €H.T.

Liste des avenants inférieurs à 5% pour les marchés en procédure adaptée

Marché en procédure adaptée conclu avec l'entreprise GREEN STYLE pour les travaux d'aménagement d'un skate parc sur la prairie de la Berthaudière : lot 1 - aménagement de modules bétons pour un montant de 99000 €HT.

Travaux déclarés sans suite pour l'aménagement d'un skate parc sur la prairie de la Berthaudière : lot 2 - cheminement piétons

Marché en procédure adaptée conclu avec l'entreprise PLAS ECO pour les travaux d'aménagement d'un skate parc sur la prairie de la Berthaudière : lot 3 - fourniture de mobiliers urbains et signalétique pour un montant de 8 000 à 24 000 euros H.T.

Marché en procédure adaptée conclu avec l'entreprise AC BAT pour les travaux de création d'un commerce au centre commercial du Prainet : lot 1 - Gros œuvre pour un montant de 6270 euros H.T.

Marché en procédure adaptée conclu avec l'entreprise MARTIN G pour les travaux de création d'un commerce au centre commercial du Prainet : lot 2 : métallerie pour un montant de 13153,5 euros H.T.

Marché en procédure adaptée conclu avec l'entreprise CREASPACE pour les travaux de création d'un commerce au centre commercial du Prainet : lot 3 : agencements pour un montant de 7965,26 euros H.T.

Marché en procédure adaptée conclu avec l'entreprise PAGANO pour les travaux de création d'un commerce au centre commercial du Prainet : lot 4 : carrelage pour un montant de 5384 euros H.T.

Marché en procédure adaptée conclu avec l'entreprise ETS BLANC pour les travaux de création d'un commerce au centre commercial du Prainet : lot 5 - plomberie pour un montant de 8000 euros H.T.

Marché en procédure adaptée conclu avec l'entreprise ELEC PARTNER pour les travaux de création d'un commerce au centre commercial du Prainet : lot 6 - Electricité pour un montant de 3168 euros H.T.

Marché en procédure adaptée conclu avec l'entreprise NEGOCYAL pour l'acquisition de véhicules utilitaires pour le service des espaces verts : lot 1 - acquisition de deux petits véhicules utilitaires avec bennes basculantes pour un montant de 28600 euros H.T.

Marché en procédure adaptée conclu avec l'entreprise V B L pour l'achat de vêtements, chaussures de travail et EPI - lot 1 : Vêtements de travail pour un montant de 6 000 à 20 000 euros H.T. par an sur 3 ans

Marché en procédure adaptée : achat de vêtements, chaussures de travail et EPI - lot 2 : Vêtements de sport déclaré sans suite

Marché en procédure adaptée conclu avec l'entreprise V B L pour l'achat de vêtements, chaussures de travail et EPI - lot 3 : Chaussures de travail pour un montant de 5 000 à 20 000 euros H.T. par an sur 3 ans

Marché en procédure adaptée conclu avec l'entreprise CODIMA pour l'achat de vêtements, chaussures de travail et EPI - lot 4 : Equipements de protection individuelle pour un montant de 1 500 à 8 000 euros H.T. par an sur 3 ans

Marché en procédure adaptée conclu avec l'entreprise PROMO COLLECTIVITES pour l'achat de vêtements, chaussures de travail et EPI - lot 5 : Vêtements et équipements de la Police Municipale pour un montant de 2 000 à 10 000 euros H.T. par an sur 3 ans

Avenant n°1 au marché n° 2005 21/03 pour la fourniture de livres pour la médiathèque : lot n° 3 : documentaires adultes et jeunesse, conclu avec l'entreprise DECITRE – avenant de transfert.

PREND CONNAISSANCE du rapport annuel 2007 du Grand Lyon sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement –
Ce document est consultable au Service des Archives de la ville.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 4 du règlement intérieur du conseil municipal, M. le Maire autorise les conseillers qui l'ont demandé à poser leurs questions orales ; celles-ci ne faisant pas l'objet d'un débat mais d'une simple réponse.

Question de M. SAGNARD : Nos illuminations sont dépassées et assez « rococo ». Le sapin de Noël a été supprimé sur la place R. Salengro. Pourquoi notre commune ne fait pas le choix de son embellissement au moment des fêtes ?

Réponse de M. le Maire : Une enveloppe financière sera prévue dans les prochains budgets pour le renouvellement et l'amélioration des décorations. Je vous invite à voter ces budgets. Concernant le sapin de Noël, il n'a pu être installé car le mardi matin, avec le marché, on doit désormais laisser libre l'allée centrale de la place pour les véhicules de sécurité en cas d'incident à la mairie.

Question de M. RABEHI : Serait-il possible que la commune initie une démarche de diagnostic pour étudier les problèmes persistants d'inondation en cas de pluie ?

Réponse de M. Michel BURONFOSSE : Depuis les fortes pluies de juillet, nos services travaillent en étroite collaboration avec le Grand Lyon. Tous les points délicats de la commune ont été répertoriés. Le Grand Lyon a mis en place une étude de diagnostic pour toutes les communes qui sont confrontées à ce problème, notamment en raison des changements climatiques qui provoquent des pluies abondantes.

Question de M. RABEHI : Pensez-vous mettre en œuvre le dispositif du service minimum dans les écoles ?

Réponse de M. WOLTSCHONOK : Par référé le Tribunal nous a demandé de communiquer une liste de personnes susceptibles d'assurer ce service. Nous allons respecter la loi et transmettre une liste à la Préfecture.

Question de M. Franck BURONFOSSE : Que comptez-vous mettre en place après l'accident survenu au centre nautique ?

Réponse de M. LINOSSIER : Je vous invite à lire le dernier Décines-Magazine qui répond à cette question. Nous avons rappelé au personnel de l'établissement qu'il devait respecter le protocole prévu pour vider et remplir les bassins et la direction veillera particulièrement au respect de ces consignes.

Question de Mme SIMON : Que comptez-vous faire pour enrayer l'installation des caravanes, mobiles homes ou chalets aux Marais ?

Réponse de M. le Maire : Les premiers constats d'infraction remontent aux années 2001 et 2002. Plusieurs dossiers ont été classés sans suite par le Procureur de la République.

Un travail en lien avec la Préfecture, la D.D.E. et les services du Grand Lyon a été amorcé en 2006. Un état des lieux a été établi en mars 2007.

Certaines installations datent depuis plusieurs années et bénéficient du mécanisme de la prescription.

Il a été convenu avec le Préfet qui s'est rendu sur place avec nous qu'un procès-verbal serait immédiatement établi pour les nouvelles installations.

A ce jour plusieurs procédures sont en cours (M. le Maire cite alors plusieurs exemples).

Le Maire

P. CREDOZ